

COMMUNE
DE SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE

S.I.R.
15 AVR. 2010
C.E.D.P.C



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

D. I. C. R. I. M.

RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES

INFORMATION DES POPULATIONS

S O M M A I R E

PREAMBULE	page 4
LE RISQUE INONDATION	page 5
LE RISQUE « CANICULE »	page 12
LE RISQUE « INTEMPERIES »	page 13
LE RISQUE « MOUVEMENTS DE TERRAIN »	page 14
LE RISQUE « T.M.D ».	page 15
CONTACTS UTILES	page 16
POUR EN SAVOIR PLUS	page 17

PREAMBULE

LA COMMUNE DE SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE ET SES RISQUES



Le village de ST-FIRMIN-SUR-LOIRE est concerné par des risques naturels et technologiques.

Il est de notre devoir d'informer les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur propre sécurité. Même si la probabilité réelle de survenance de tels risques est faible, toutes les observations montrent la nécessité d'une bonne information et d'une bonne préparation.

Ce document recense les risques majeurs pouvant un jour se produire sur la commune, les moyens de prévention et la conduite à tenir.

Ce document consiste à :

- Signaler les risques majeurs encourus sur le territoire de la commune.
- Edicter les consignes à appliquer en cas de sinistre.

Les Risques Majeurs

- Connaissance des risques
- Mesures de prévention
- Consignes de sécurité



zone exposée
à des tempêtes
fréquentes



zone inondable



cavités
souterraines



sécheresse

LE RISQUE INONDATION



La commune de Saint-Firmin-sur-Loire est l'une des 62 communes susceptibles d'être inondée par une grande crue de Loire dans le département du Loiret.

Une inondation d'une forte intensité, comme celles du 19^e siècle reste toujours probable et conduira à d'importants dégâts et perturbations sous estimés.

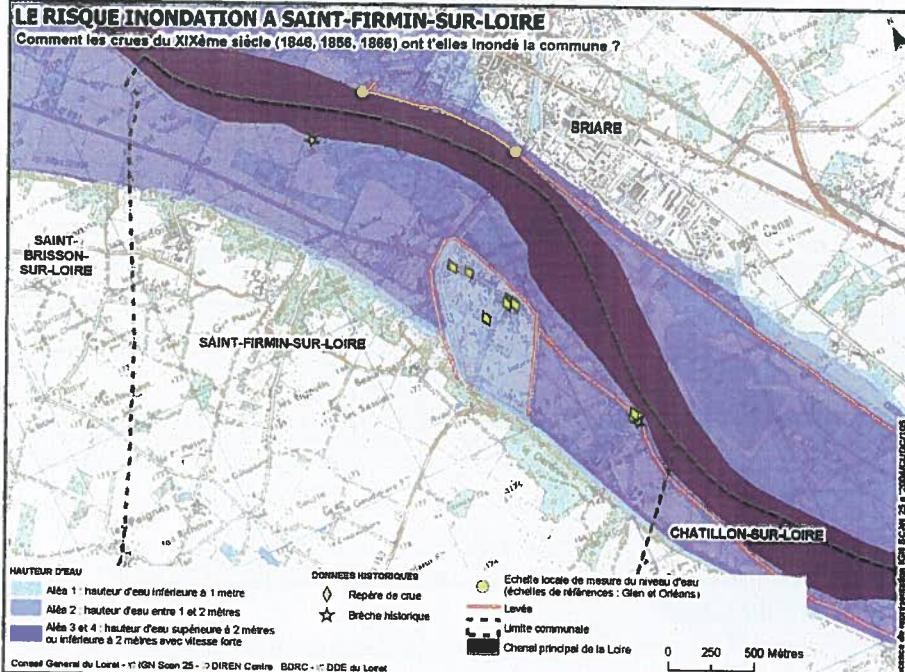
Il convient donc d'en prendre conscience pour mieux s'en protéger.

L'origine des crues de Loire.

La Loire connaît 3 types de crue :

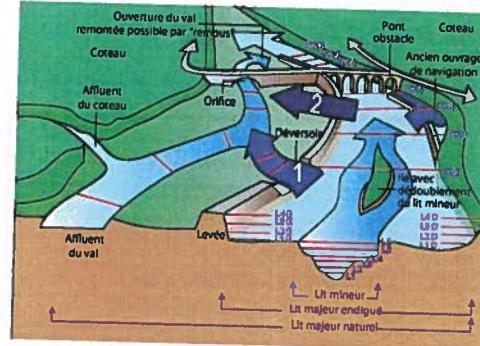
- **Les crues d'origine océanique.** Ces crues sont les plus fréquentes. Elles font suite à d'importantes pluies généralisées sur le bassin. Ces fronts pluvieux proviennent de l'Ouest.
- **Les crues d'origine cévenole.** Elles résultent de précipitations orageuses très soutenues et très brutales sur l'amont du bassin de la Loire. La crue de 2003 était une crue cévenole.
- **Les crues mixtes.** Il s'agit du phénomène rare de concurrence entre les crues océaniques et cévenoles. Les inondations catastrophiques d'octobre 1846, juin 1856 et septembre 1866 résultent de crues mixtes.

Historique de la commune de Saint Firmin sur Loire Vis-à-vis du risque inondation



La partie basse de la commune de Saint Firmin est inondable.

Lors des grandes crues du 19^e siècle (1846, 1856, 1866) des brèches se sont produites au niveau du bourg et au niveau du Château de la Motte. L'eau s'est propagée dans le val. Saint-Firmin-sur-Loire est inondé par les eaux de la Loire en cas de rupture de la levée (brèche) et par remontée de nappe.



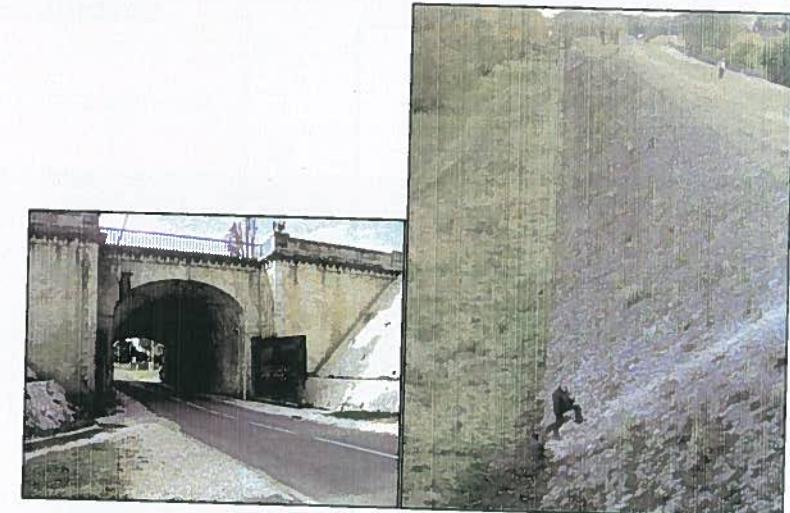
Source : Minéa-Hydratec pour l'agence de l'Eau Loire Bretagne

Par rupture de levées

Par rupture de levée en créant une brèche où s'engouffrent les eaux (cas N°2). Ces ruptures trouvent leurs origines par des phénomènes préexistants de « renards hydrauliques » (fissures et trous dans les levées) ou de déstabilisation des pieds de levées.

Par remontée de nappe

Une nappe phréatique accompagne le parcours de la Loire. Il s'agit de la nappe alluviale. La hauteur de cette nappe varie avec les niveaux du fleuve. L'eau étant incompressible, en période de forte crue le niveau de la nappe peut remonter jusqu'à dépasser le niveau du sol.



PONT CANAL

PROTEGEANT LE BOURG EN CAS DE CRUE DE LA LOIRE

DIGUE LE LONG DE LA LOIRE
PROTEGEANT LE BOURG EN CAS DE CRUE.



A plusieurs endroits de St Firmin, on trouve des marquages indiquant les hauteurs d'eau, lors des inondations, notamment devant une maison de la Grande Rue

Les crues du 19^e siècle sont des crues de période de retour 150 ans environ. Une crue centennale est une crue qui a chaque année une probabilité sur 100 de se produire.

Les enjeux :

Superficie inondable :
275 hectares

Population exposée :
180 logements environ

Equipements exposés :
station d'épuration, forage d'eau potable, mairie, salle des fêtes.

Le bourg de Saint-Firmin est protégé par un système de levée articulé entre le remblai du canal et une ceinture de levées.

En cas d'annonce de crue, les portes sous le canal peuvent être fermées et limitent la propagation des eaux.

En cas de risque de rupture de levée, une alerte demandera à la population d'évacuer.

quelques repères

- Décembre 2003 = 5.05 m**
- Octobre 1907 = 5.73 m**
- Octobre 1872 = 5.68 m**
- Septembre 1866 = 7.19 m**
- Juin 1856 = 7.19 m**
- Octobre 1846 = 7.12 m**
- Décembre 1825 = 6.02**

Comment se tenir informé ?

L'Etat met en œuvre un service de prévision des crues sur le bassin de la Loire.

Ce service permet de connaître 48 heures à l'avance environ les niveaux d'eau sur chaque tronçon du fleuve.

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>

<http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi/>

Ce qu'il faut retenir :

En décembre 2003, pour une cote de 4,90 m à GIVRY FOURCHAMBAULT, la correspondance était de 5.05 m à GIEN et 4.30 m à ST FIRMIN SUR LOIRE.

Service audiotel : 08.25.15.02.85

> La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable

Le document d'urbanisme de la commune intègre les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Ce document a une valeur réglementaire. Il interdit les nouvelles constructions dans les zones inondables les plus dangereuses et réglemente les constructions dans les autres secteurs. Les secteurs sont classés par aléa en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse du courant en cas de crue.

Le PPRI est consultable en mairie.

> La rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde

Ce plan est en cours de rédaction. Il est destiné à prévoir les moyens d'alerte de la population et l'organisation communale à adopter en cas de risque imminent pour la commune.

Comment réduire les dommages de son habitation en cas d'inondation ?

Consulter le Plan Familial de Mise en sécurité en mairie ou sur :
<http://www.inondation-loire.fr/>

Rubrique Plan Familial de Mise en sécurité

— S'assurer de disposer d'une pièce au dessus des plus hautes eaux connues

Le repère pouvant être pris est le niveau des plus hautes eaux connues auquel on ajoute une marge de 30 cm.

— Lister les biens à mettre hors d'eau

Qu'il s'agisse de documents, de matériels ou de mobiliers, certains biens précieux peuvent être stockés et déplacés dans une pièce située au dessus des eaux de crue (zone hors d'eau). Ce sont autant de choses en moins à faire au moment d'une évacuation.

— Faire le diagnostic de ses contrats d'assurance

Il s'agit de vérifier la nature de vos contrats d'assurance par rapport à vos attentes en cas d'inondation (niveau de garantie). Votre contrat d'assurance prévoit-il la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement ? Quelle sera la couverture de votre patrimoine mobilier ? Il est également indispensable de rassembler et mettre hors d'eau vos documents nécessaires à l'indemnisation (factures d'achats, actes notariés, justificatifs de travaux...etc.)

— Au moment de construire votre logement ou de faire des travaux

Remonter le tableau électrique au dessus des plus hautes eaux connues, et mettre en place une installation électrique descendante. Il est conseiller de séparer les réseaux entre l'alimentation rez de chaussée et l'étage et d'intercaler un disjoncteur 30Ma à chaque type de poste (chauffage, éclairage, prises).

Comment sera donnée l'alerte ?

A l'imminence d'une crue majeure les services de prévision des crues informer le Préfet.

Si cette crue présente une menace pour la sécurité des populations, l'ordre d'évacuer sera donné.

L'ordre d'évacuer sera donné par le maire en suivant ce schéma de communication :

Préfet → Maire → Population

Dans le Département il est possible d'anticiper un tel événement 48 heures à l'avance environ.

CONSIGNES DE SECURITE

Avant :

- Mettre hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux
- Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou renseignez vous des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune.
- Consulter le PPRI de la commune pour connaître la hauteur d'eau dans votre habitation
- Disposer d'un éclairage de secours et de radio à piles
- Bien évaluer la valeur de ses biens et de son mobilier (Photos, factures)

Au moment de l'alerte :

- Vous informer pour connaître l'évolution de la situation
- Disposer d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles.
- Surélever vos meubles ou les monter à l'étage si votre habitation en est dotée.
- Limiter vos appels téléphoniques : libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas emprunter les ascenseurs dans les immeubles.
- Se tenir prêt à évacuer votre habitation sur demande express des autorités.
- Couper les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermer fenêtres et volets
- Ne pas vous engager sur une route inondée

Après la crue :

- Attendre l'ordre des autorités pour réintégrer sa maison
- Sécher et désinfecter vos pièces inondées
- Assurer le chauffage de vos pièces
- Effectuer un état des dommages causés par l'inondation (information à fournir à la mairie et à votre assureur)



CANICULES ET INTEMPERIES HIVERNALES

CANICULE

On parle de canicule lorsque persiste de fortes chaleurs sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées. En moyenne sur trois jours, lorsque la température maximale devient supérieure à 34°C et la température minimale supérieure à 19°C, un plan national canicule est déclenché.

Ce plan a pour objectif d'activer pendant la période d'été, un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, populations fragiles).

La commune de Saint-Firmin assure le recensement sur un registre des personnes vulnérables, de plus de 65 ans ou handicapées, à leur demande.

Consignes pendant la canicule :

- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes
- Eviter de pratiquer une activité physique
- Ne pas hésiter à aider ou à vous faire aider

La carte vigilance de Météo-France :

La vigilance météorologique a été conçue par Météo-France en collaboration avec les services de l'Etat pour informer et aider les collectivités et la population à prendre les bonnes décisions au bon moment en cas de phénomène météorologique dangereux.

Cette carte permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

<http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html>

INTEMPERIES HIVERNALES

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids. L'accumulation des deux phénomènes est également possible.

L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.

Le département du Loiret connaît en général des hivers assez peu rigoureux, la température minimale franchit le seuil des -5°C en moyenne 8 jours par an ; le seuil de -10°C est atteint un à deux jours par an en moyenne. On parle de grands froids lorsque les températures deviennent négatives sur plusieurs jours. Néanmoins les hivers de nos régions sont assez irréguliers.

L'information est diffusée par les médias locaux et les serveurs Internet de Météo-France.

LES INTEMPERIES HIVERNALES NE SE MAITRISENT PAS, MAIS DES MESURES PEUVENT ATTENUER LEURS CONSEQUENCES



Photo : Direction des Routes du Conseil Général du Loiret

Consignes :

- Assurer la mise hors gel de vos canalisations d'eau et compteurs d'eau
- Dégager l'accès à votre habitation
- Se renseigner sur l'état du réseau routier (bison futé)
- Eviter les déplacements non indispensables
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre

TEMPETES et ORAGES

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90 km/h. C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12. La tempête du 26 décembre 1999 est l'évènement récent le plus marquant.

Les orages se caractérisent par des décharges d'électricité (éclairs) souvent accompagnés de vents et de fortes précipitations, voire de grêle. Ces précipitations brutales peuvent entraîner des inondations en milieu urbain suite à la surcharge des réseaux de collecte de pluies.

Consignes :

- Reporter vos déplacements
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

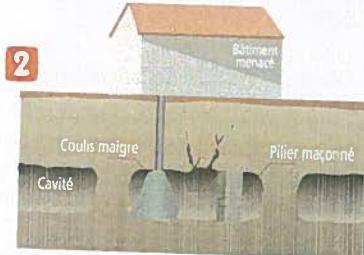
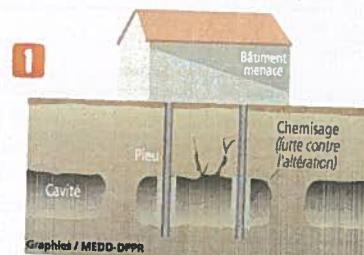
Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (liées à des phénomènes de dissolution des roches) ou d'origine anthropique (c'est-à-dire liées à l'action de l'homme notamment pour l'extraction de matériaux de construction).

Le danger peut apparaître lors d'affaissements qui se traduisent par des dépressions en forme de cuvette à la surface du sol mais davantage lors d'effondrements du toit des cavités liés à la décompression des roches. Sur le département, les effondrements sont appelés fontis.

Les mesures ne peuvent être prises qu'à partir du moment où l'on a connaissance du danger.

La Loi Risques n° 2003-699 dite « Loi Bachelot » du 30 juillet 2003 précise dans son article 43 que :

- Les citoyens doivent communiquer aux maires toutes les informations relatives à l'existence de cavités sur la commune.



Consignes : Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvement de terrain, faire une étude géologique.
- Si une cavité existe : ne jamais condamner les accès, ni boucher les puits de ventilation, ou remblayer la cavité avec des matériaux inadaptés ou évacuer ses eaux usées
- Vérifier les clauses de son contrat d'assurance

Pendant :

- S'éloigner latéralement
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

Après :

- Se mettre à la disposition des secours
- Faire l'inventaire des dégâts
- Informer la mairie et le BRGM

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie ferroviaire, routière, de matières dangereuses (explosion ou incendie à la suite d'un choc – dispersion dans l'air d'un nuage toxique).

A Saint-Firmin est concernée surtout la RD 951. Cependant aucun endroit n'est complètement exempt de ce risque (camions de livraisons empruntant des voies secondaires).

En cas de besoin, le Préfet peut déclencher le Plan de Secours Spécialisé TMD, le plan ORSEC, Le Plan Rouge, destinés à porter secours aux victimes.

CONSIGNES :

Les témoins doivent s'éloigner du sinistre et appeler les secours (par téléphone 18 ou 112 pour un portable).

En cas de nuage toxique, les témoins doivent fuir perpendiculairement au vent, se mettre à l'abri dans un endroit clos et calfeutrer les ouvertures (ne pas rester dans la voiture).



Contacts utiles

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Gendarmerie : 17

Fréquence France bleu Orléans : 100.9

Mairie : 02.38.37.08.74

Adresse mail : **mairiestfirminsurloire@orange.fr**

POUR EN SAVOIR PLUS :

Portail Loire risque Inondation
www.inondation-loire.fr
Rubrique Cartographie dynamique

Météo France
www.meteofrance.com
0 892 68 02 45

Direction régionale de l'environnement
<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/>
Rubrique Risques Naturels
5, avenue Buffon
BP 6407
45064 Orléans Cedex 2
02 38 49 91 91

BRGM
<http://www.brgm.fr/>
<http://www.argiles.fr/>
3, avenue Claude-Guillemain
45100 Orléans
02 38 64 34 34

Prim-net (portail de la prévention des risques majeurs)
<http://www.prim.net/>

Conseil général du Loiret
<http://www.loiret.com>
Direction de l'environnement
15, rue Eugène-Turbat
BP 2019 Orléans Cedex 1
02 38 25 48 48

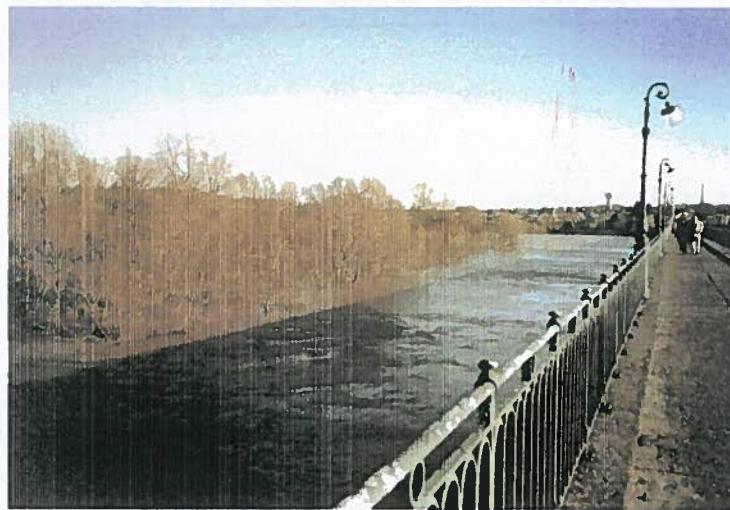
Ministère de l'écologie du développement et de l'Aménagement durables
<http://www.ecologie.gouv.fr/developpement-durable/>

Etablissement Public Loire
www.eptb.loire.fr
3, avenue Claude-Guillemain
45100 Orléans
02 38 64 38 38

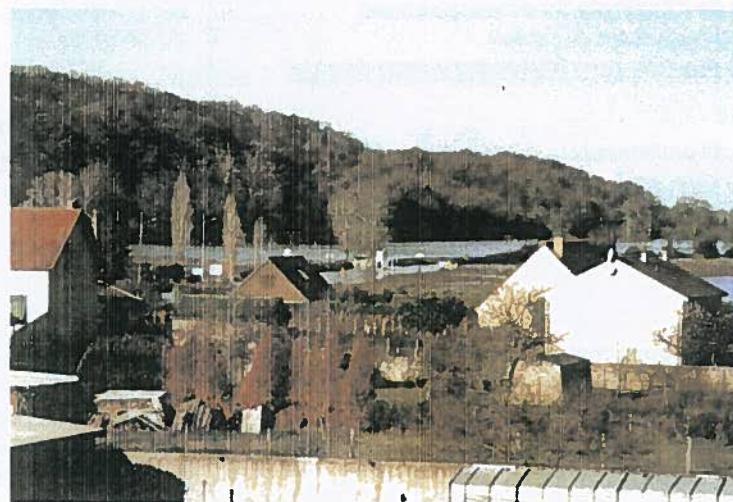
Direction départementale de l'équipement
<http://www.loiret.equipement.gouv.fr/>
131, rue Bannier
45000 Orléans
02 38 52 46 46

Préfecture du Loiret
www.loiret.pref.gouv.fr
Service interministériel de défense et de protection civile
181, rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex
02 38 81 40 00

Institut des risques majeurs
www.irma.grenoble.com
9, rue Lesdiguières
38 000 Grenoble
04 76 47 73 73

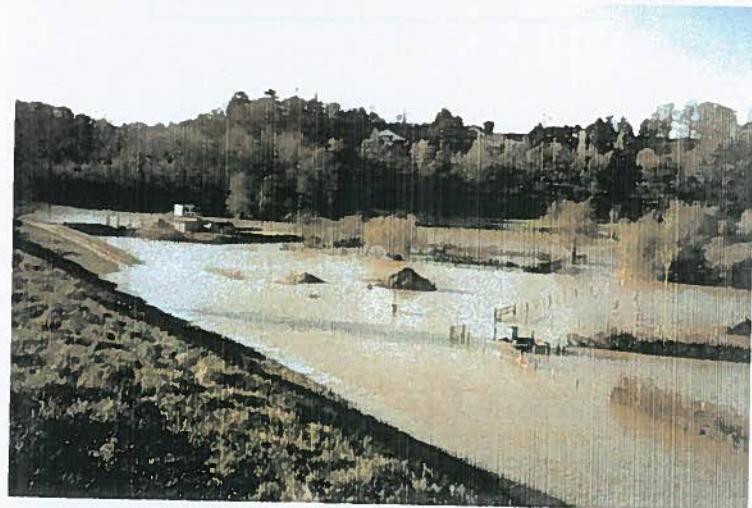


La Loire en 2003 vue du Pont Canal



La Loire en crue en 2003 derrière les maisons rue de Gien.

CRUE DE LA LOIRE EN 2003 A ST-FIRMIN-SUR-LOIRE



La station d'épuration entourée par les eaux en 2003

**MAIRIE
32, Grande-Rue
45360 Saint-Firmin-sur-Loire
Tél. 02 38 37 08 74**